

PROFESSIONNELS

Adultes

• **INTERVENANT :**
Formateur spécialisé et expérimenté.

• **PARTICIPANTS :**
L'ensemble des collaborateurs de l'établissement devant conduire un chariot de ce type.
Par groupe jusqu'à 6 personnes.

Prérequis :

- Aptitude médicale à la conduite d'un chariot automoteur.
- EPI (Chaussures de sécurité, gants et vêtement rétroréfléchissant).
- Connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.



▪ **OBJECTIF :**

- Avoir les compétences nécessaires à la conduite du chariot en situation de travail.
- Avoir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot.
- Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

• **THEMATIQUE DE L'INTERVENTION : (Adaptable en fonction de vos besoins)**

- Formation de conduite en sécurité
- CACES®
- Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m).
- Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m).
- Connaissances théoriques.
- Savoir-faire pratique.



▪ **DUREE :**
A définir, 1 jour de plus si évaluation CACES®.

▪ **LIEU :**
En intra dans votre établissement.



• **TARIFS :**
Nous consulter.



• **MODALITES PEDAGOGIQUES :**

- Travaux pratiques, travail de groupe, études de cas et partage d'expériences, institutionnalisation.
- Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques (Validité de 12 mois sous réserve de présentation du CACES® initial) et pratiques.
- Attestation de formation ou CACES® délivré suivant vos besoins.
- Recyclage théoriques et pratiques d'évaluation obligatoire tous les 5 ans.



Équipements concernés

Les équipements visés par cette recommandation sont les chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant, au sens du couple de normes européennes harmonisées EN ISO 3691-1 : 2015 + EN 16307-1+A1 : 2015 :

→ Véhicule ayant au moins trois roues, muni d'un mécanisme d'entraînement motorisé, à l'exception de ceux qui roulent sur rail, conçu pour transporter, lever, gerber ou stocker en casiers toutes sortes de charges et conduit par un opérateur circulant à pied avec le chariot.

Les CACES® R.485 concernent uniquement les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant, à mât fixe muni de bras de fourche, dont les mécanismes de translation et de levage sont motorisés.

Exemples :



Mât central



Mât télescopique double (ou triple)



Gerbeur à contrepoids



Bras de fourche recouvrants



Longerons encadrants



Double fourche



Atlas Pacifique
- Formation - Audit - Conseil -

PROGRAMME DE L'INTERVENTION :

Connaissances théoriques

- Connaissances générales.
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant – Les catégories de CACES®.
- Notions élémentaires de physique.
- Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Savoirs faire pratiques

- Prise de poste et vérification.
- Conduite et manœuvres.
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.